

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

# ÉGLISE ET VIE RURALE

*selon les enseignements pontificaux*

par

**Giovanni HOYOIS**

*Président de l'Action catholique des hommes  
de Belgique*



**Préface de S. Exc. Mgr Charue**

*Évêque de Namur*

Octobre 1949

N° 427

8100, BOULEVARD SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14

Prix : 20 sous

Tous droits réservés

HN

31

E34

L.429

1949

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: P. RICHARD ARÈS, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'École Sociale Populaire*.  
 2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2<sup>e</sup> édition, 1913). Arthur Saint-Pierre  
 7 et 12. *La Caisse populaire*.  
 Alphonse Desjardins
15. *L'Encyclopédie « Rerum notarum »*.  
 S. S. Léon XIII
- 18-19. *Contre l'alcool*. Dr Joseph Gauvreau  
 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam*.  
 Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utopie socialiste — I*. XXX  
 34-35. *L'Église et le progrès social*.  
 Chanoine Desgranges
46. *À propos d'immunités*. R. P. Gonthier, O. P.  
 51. *Les Avantages de l'agriculture*.  
 R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur*.  
 Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif*. Anatole Vanier  
 59. *Le Clergé et les œuvres sociales*.  
 R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves*.  
 R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles*.  
 R. P. Edgar Coclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution*.  
 Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales*. E. S. P.  
 88-89. *De l'Internationalisme au nationalisme*.  
 Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale*. Antonio Perrault  
 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique*.  
 R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale*. Ed. Montpetit  
 96. *L'Organisation professionnelle*.  
 Mgr L.-A. Plquet
97. *Syndicats patronaux*. Abbé Emile Cloutier  
 100. *Le Salaire*. Abbé Edmour Hébert  
 102. *La Question des chemins de fer*. XXX  
 103. *Les Caisses Desjardins, œuvre sociale*.  
 Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada*.  
 E. S. P.
106. *Réformes scolaires*. E. S. P.  
 107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie*.  
 Mgr Eugène Lapointe
110. *La Société catholique de Protection*. E. S. P.  
 111. *Le Problème des narcoliques au Canada*.  
 Olivier Carignan
112. *Le Charbon au Canada*. Paul Chartier, S. J.  
 113-114. *Le Nord qui s'ouvre*. R. P. Al. Dugré, S. J.  
 115. *Les Trois Elapes de la question ouvrière*.  
 Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers*.  
 R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile*. Dr Joseph Gauvreau  
 120-121. *Le Chômage*. Gérard Tremblay  
 122. *L'Eucharistie et la question sociale*.  
 R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme*. S. G. Mgr Laffèche  
 125. *L'Apprentissage*. E. S. P.  
 126-127. *Notre problème agricole*. Charles Gagné  
 128. *Les Forces hydrauliques*.  
 R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager*. Abbé Arm. Beauregard  
 130. *Le Domatien rural canadien*. G. Bouchard  
 132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité*.  
 R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac*.  
 R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique*.  
 G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries*. XXX  
 138. *Expansion industrielle dans le Québec*.  
 G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé*.  
 R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Éducation de la Justice*.  
 R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation*.  
 R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical*. Max. Turmann  
 145-146. *Le Conseil national d'Éducation*.  
 C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois, jeunes d'aujourd'hui*.  
 R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Éclaireurs canadiens-français*.  
 R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier*.  
 R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé*. Alfred Charpentier  
 155. *L'Effort économique de notre race*.  
 Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne*.  
 R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent*.  
 R. P. Paul-Émile Farley, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales*.  
 R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle*.  
 Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile*. XXX  
 163. *La Réforme du calendrier*. J.-H. Richardson  
 164. *Les Petites Industries féminines à la campagne*.  
 Georges Bouchard
165. *L'Union ouvrière*.  
 Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations*.  
 R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada*.  
 E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration*.  
 Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver*. Albert Rioux  
 170. *Le Cinéma*. Oscar Hamel  
 171. *La Crise protestante*. R. P. Ad. Dugré, S. J.  
 172-173. *La Formation technique*.  
 R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure*. Péninsulaire  
 175. *Chefs ouvriers catholiques*. L.-C. Hogue  
 176. *La Mission sociale de l'hygiène*.  
 Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada*. E. S. P.  
 179. *L'Indissolubilité du mariage*.  
 R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme, source de richesse*.  
 Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse*.  
 Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche*.  
 Joseph Risi
- 183-184. *La Paroisse au Canada français*.  
 R. P. Adélar Dugré, S. J.
185. *L'Église, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique*.  
 Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada*.  
 R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles*.  
 Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité*.  
 Juge C.-E. Dorion

# PRÉFACE

de S. Exc. Mgr CHARUE, évêque de Namur

*L'apostolat chrétien faillirait à sa tâche s'il ne se préoccupait pas d'une action sociale saine et vigoureuse. Avant d'introduire les fidèles dans l'au-delà, l'Église doit les faire vivre selon l'esprit du Christ durant leur étape temporelle. Le règne de Dieu doit nous rendre attentifs aux appels de l'humanité vers plus de charité, plus de justice, plus de respect de l'homme, plus de zèle pour le véritable ordre social.*

*Le plus souvent, quand on parle de la question sociale, on pense presque uniquement à la question ouvrière. C'est, en effet, la grande industrie moderne qui a posé dès les débuts du siècle dernier et qui continue de poser les problèmes les plus complexes et avec une acuité extrêmement grave. Mais les autres milieux n'échappent pas aux transformations du monde présent, ni donc aux perturbations et aux angoisses qui s'ensuivent. D'autant plus que les cloisons s'atténuent de plus en plus entre les villes et les campagnes, les régions industrielles et les régions agricoles.*

*Il est incontestable que la question sociale se pose, notamment, aux populations rurales. Il est urgent de s'en préoccuper davantage. Ce n'est d'ailleurs pas d'aujourd'hui que date la sollicitude de l'Église à ce sujet. Le lecteur de la présente brochure constatera que l'étude des problèmes du monde rural peut invoquer de nombreux textes des grandes encycliques sociales de Léon XIII et de Pie XI. Et ce n'est pas seulement là où interviennent les grands principes à valeur universelle sur la dignité de l'homme et du travail, sur la liberté de propriété, d'association, etc. Il est remarquable que les encycliques qui traitent de la condition des ouvriers illustrent maintes fois leurs exposés et en précisent des applications en décrivant la vie et le travail des agriculteurs.*

*Toutefois, c'est au cours des dix dernières années que les écrits pontificaux ont le plus parlé des conditions de vie à la campagne.*

*Nous disions naguère que plusieurs lettres et allocutions de Sa Sainteté Pie XII fourniraient, à qui les rassemblerait habilement, l'équivalent d'une véritable encyclique rurale. Notre souhait se trouve réalisé par M. Giovanni Hoyoïs dans un recueil de textes bien documenté, clairement ordonné, soucieux de mettre en valeur l'enseignement des Papes et de guider ainsi l'action sociale en milieu rural. Nous ne serons certes pas le seul à l'en remercier.*

*Comme nous l'écrivait un de nos prêtres, l'urgence de prêcher l'enseignement social de l'Église est peut-être plus grande encore dans les campagnes que dans les villes, parce que l'individualisme est pour les ruraux une tentation très forte. Assurément, il y a dans nos villages de puissantes réserves de santé physique et morale, et aussi des ressources religieuses restées, comme dit le Saint-Père, à l'abri des caprices, des mirages, des attraits artificiels et fiévreux des villes tentaculaires<sup>1</sup>. Mais il faut garantir ces réserves et ces ressources contre les influences malsaines qui les menacent de partout. Il y va trop du bien de la société tout entière que les cœurs et les consciences, à la campagne aussi, participent à l'évolution inéluctable de notre temps dans un esprit authentiquement chrétien de vérité et de charité. « Nous savons combien la guérison morale de tout le peuple, déclare le Pape, dépend d'une classe d'agriculteurs socialement intègre et religieusement inébranlable<sup>2</sup>. »*

*Comme le note M. Hoyoïs, l'Évangile naquit en milieu rural. Les paraboles respirent la complaisance avec laquelle Jésus reposa souvent son regard sur les champs de Galilée: souvenirs des semeurs, des moissonneurs, des pasteurs, des ouvriers de la vigne, souvenirs des fleurs, des oiseaux, des arbres, du blé dont on admire la croissance, des mauvaises herbes qui compromettent la récolte. Plusieurs pages de l'Ancien Testament nous transmettent la révélation divine en langage des campagnes: quand Moïse adapte son*

---

1. Lettre au P. J. Archambault, président des Semaines sociales du Canada, du 31 août 1947, *Acta Apost. Sedis*, oct.-nov. 1947, p. 479.

2. Discours aux membres du Congrès des agriculteurs italiens, du 15 novembre 1946, traduction française de la *Documentation catholique* du 22 déc. 1946, c. 1441.

*droit coutumier aux circonstances du peuple établi dans la Terre Sainte, quand Amos quitte ses troupeaux pour défendre les humbles contre les abusifs tributs de blé, quand d'autres voyants parlent du règne de Dieu dans un cadre d'images rurales. Nous évoquions ces attaches de la Bible avec les choses de la terre alors que nous parcourions le recueil des documents pontificaux. Comme le Christ et comme le Dieu des prophètes, nos Papes se penchent avec bonté sur les conditions de la vie rurale et nous ne pouvons mieux recommander le livre de M. Hoyois qu'en citant encore le Pape Pie XII : « La vie agricole mérite des égards spéciaux, des sollicitudes particulières, alors que trop souvent l'attention des sociologues et des hommes politiques se porterait de préférence sur les problèmes soulevés par les concentrations de la grande industrie. Nous ne nions certes pas l'urgence et le caractère aigu de ces derniers, mais Haec oportuit facere et illa non omittere<sup>1</sup>. »*

† ANDRÉ-MARIE,  
*Évêque de Namur.*

Namur, le 21 février 1949.

---

1. Lettre au P. J. Archambault, *l. c.*, p. 478.

# ÉGLISE ET VIE RURALE \*

par Giovanni HOYOIS

---

## AVANT-PROPOS

Il n'est pas difficile au chrétien de prêter attention à la vie rurale. Les livres saints dépeignent constamment des personnages et des peuples dans le cadre des campagnes. Depuis le paradis du premier couple, qui était un jardin, jusqu'au théâtre des enseignements du Christ, en cette Galilée où il prêchait à des villageois en évoquant leurs champs, leurs blés, leurs vignes, l'Écriture est toute baignée dans la rusticité. La révélation a emprunté de la sorte une bonne part de ses expressions et de ses symboles au langage et aux préoccupations des campagnards. Aussi ceux-ci sont-ils les premiers à se retrouver aujourd'hui encore en des paraboles comme celles du semeur et du bon pasteur, aussi bien que dans le tableau historique de la prédication de l'Évangile.

Après la mort de Jésus, lorsque les apôtres se mirent à prêcher sa doctrine, leur action s'appuya au contraire sur les villes. C'est de synagogue en synagogue qu'allèrent saint Pierre et saint Paul. Recherchant d'abord les centres populeux, les premiers missionnaires y déposèrent en des communautés urbaines la semence de la foi. Le christianisme s'installa ainsi dans les cités. Les *pagi*, ou pays d'alentour, ne furent atteints que plus tard, par voie de rayonnement; longtemps encore, les habitants des campagnes, ou *pagani*, demeurèrent plongés dans leurs superstitions ancestrales; pour les gens des villes, dire « villageois » équivalait à qualifier de « non-chrétien », si bien que le même terme latin est à l'origine des deux mots français paysan et païen. Le « paganisme » continua de signifier pendant des siècles l'état arriéré des campagnes au point de vue de la diffusion de la vérité chrétienne.

Depuis lors, la situation s'est renversée en bien des régions. Aujourd'hui, dans nos pays, les campagnes sont souvent consi-

---

\* Ce travail a paru tout d'abord dans les *Études religieuses* de Liège; après l'avoir complété, l'auteur, M. Hoyois, président de l'Action catholique de Belgique, a bien voulu nous en confier la publication au Canada. (Note des éditeurs.)

dérées comme la réserve des mœurs et de la foi catholiques, alors que les villes sont entraînées par les courants d'incrédulité dans le relâchement de toutes les traditions.

Mais la position chrétienne des ruraux est souvent assez peu consciente d'elle-même; elle demande à être vérifiée, affirmée, complétée. Pour y aider il faudrait analyser d'abord les valeurs humaines en tant qu'elles sont liées au mode de vie campagnard. Les sociologues et les moralistes se tournent maintenant volontiers vers les états de vie qui impliquent aussi des états de conscience. Attendons le résultat de leurs enquêtes. Déjà, d'autre part, les papes se sont exprimés à diverses reprises sur le même sujet. Les pages qui vont suivre n'ont d'autre objet que de recueillir, d'après un certain ordre logique, la substance des principaux enseignements pontificaux qui ont trait à l'âme rurale. Certains d'entre eux la décrivent en la mettant en rapport avec les institutions temporelles où elle s'incarne. D'autres visent plutôt les dangers d'ordre moral et social auxquels sont exposées les populations des campagnes. L'ensemble ne laisse pas d'être impressionnant. Il constitue dès à présent un chapitre notable de la doctrine sociale de l'Église.

## 1. — LA CIVILISATION RURALE

Le mot est lancé. Le pape Pie XII a usé de cette expression, en laissant entendre d'ailleurs qu'elle est assez neuve. Il existe, déclarait-il récemment, « ce qu'on pourrait appeler la véritable civilisation rurale ». Qu'est-ce à dire? Toute civilisation est un mode de vie en commun, qui se qualifie sur le plan matériel, le plan social, le plan culturel. Ainsi parle-t-on, en des sens divers, de la civilisation grecque, de la civilisation chinoise, de la civilisation technique, de la civilisation chrétienne. De quelle façon peut-on parler d'une « civilisation rurale »?

Dans le même discours aux agriculteurs italiens, S. S. Pie XII explicite sa pensée en dépeignant la vie campagnarde.

Plus que les autres, vous vivez en contact avec la nature. Contact matériel du fait que votre vie se déroule loin des outrances d'une civilisation artificielle et qu'elle se dépense entièrement à faire jaillir des profondeurs du sol, sous le soleil du Père céleste, les richesses abondantes que sa puissance y a cachées. Contact, en outre, hautement social, pour la raison que vos familles ne sont pas seulement des communautés de consommation, mais aussi et plus encore des communautés de production.

De ce caractère familial si profond, général et complet, et par conséquent si conforme à la nature, de votre vie et de votre travail,

résulte leur force économique et aussi, en temps de crise, leur capacité de résistance, ainsi que leur importance pour le développement heureux du droit privé et public et de l'ordre social tout entier. Enfin, ce caractère familial rend le monde agricole capable de remplir la mission indispensable qui lui incombe: défendre et promouvoir l'intégrité, la moralité, la religion, être le réservoir d'hommes sains de corps et d'âme pour toutes les professions, pour l'Eglise et pour la Patrie.

Il faut donc garder avec le plus grand soin, dans l'intérêt de la nation, tous les éléments de ce que l'on pourrait appeler la véritable civilisation rurale. A savoir: l'esprit de travail, la simplicité de vie et la pureté des mœurs, le respect de l'autorité, à commencer par celle des parents, l'amour de la Patrie et la fidélité aux traditions qui se sont avérées, au cours des siècles, fécondes et bien-faisantes, la promptitude à s'entraider, non seulement dans le cercle familial, mais de famille à famille à maison à maison, et enfin le fondement sans lequel toutes ces valeurs n'auraient aucune consistance et se perdraient en une âpreté au gain sans limite: le véritable esprit religieux <sup>12</sup>.

Page dense où, pour représenter la vie rurale, se rejoignent en ordre serré des traits de la vie personnelle, de la vie familiale, de la vie nationale, où la production économique est évoquée en même temps que les valeurs morales.

De cette brève synthèse, passons à l'analyse. Les aspects caractéristiques de la vie campagnarde et les valeurs qui s'y rattachent ont été mis en évidence à diverses reprises par des paroles tombées des lèvres du vicaire du Christ.

## 2. — LA PERSONNALITÉ DANS LE TRAVAIL

Quiconque aime à saisir, non par des aspects sentimentaux ou purement superficiels, mais par le fond des choses, quelles sont les valeurs propres à la vie rurale, doit en rapporter les activités caractéristiques à un idéal humain.

Selon la doctrine chrétienne, en effet, enseignait Pie XI, le but pour lequel l'homme, doué d'une nature sociable, se trouve placé sur cette terre est que, vivant en société et sous une autorité émanant de Dieu (S. Paul, *Rom.*, XIII, 1), il cultive et développe pleinement toutes ses facultés à la louange et à la gloire de son Créateur, et que, remplissant fidèlement les devoirs de sa profession ou de sa vocation, quelle qu'elle soit, il assure son bonheur à la fois temporel et éternel <sup>3</sup>.

L'origine et la fin essentielle de la vie sociale, rappelait à son tour Pie XII, c'est la conservation, le développement, le perfectionnement de la personne humaine à qui cette vie sociale permet de mettre correctement en œuvre les règles et les valeurs de la religion et de la culture, destinées par le Créateur à chaque homme

et à toute l'humanité, dans son ensemble ou dans ses ramifications naturelles <sup>10</sup>.

Or, mieux que d'autres, certains genres de travail, certains types d'entreprise « offrent à la personnalité les moyens d'exercer pleinement ses facultés d'intelligence, d'initiative et de progrès; ils stimulent son énergie et laissent sa responsabilité intacte <sup>21</sup> ». Cette forme d'activité se réalise dans les professions indépendantes, où le travailleur reste maître de son ouvrage. Un travail de cette espèce laisse à celui qui s'y livre la direction de l'affaire et suppose en lui une connaissance exercée de son art.

Pie XII fait ressortir ces caractères dans l'artisanat :

L'Eglise, dit-il, désire que certaines limites soient apposées à l'infériorité qui, pour l'homme moderne, dérive du triomphe et de la prédominance de la machine et du développement toujours croissant de la grande industrie. Dans l'artisanat, au contraire, le travail personnel a conservé, du moins jusqu'à présent, sa pleine valeur. L'artisan transforme la matière première et conduit à son terme tout le travail, auquel il est intimement lié, et dans lequel il trouve un champ largement ouvert pour sa capacité technique, son habileté artistique, son bon goût, la finesse et la dextérité de ses mains en des produits bien supérieurs, sous cet aspect, aux objets impersonnels et uniformes, fruits de la fabrication en série. C'est pourquoi la classe des artisans est comme une milice choisie pour la défense de la dignité et du caractère personnel du travailleur <sup>16</sup>.

Le pape voit dans ces éléments un « fondement profond et essentiel » aux rapports entre l'Église et l'artisanat, « comme c'est le cas, ajoute-t-il, pour le groupe des agriculteurs ». On peut donc, dans tout ce passage, remplacer le mot « artisan » par le mot « agriculteur » sans trahir la pensée du Saint-Père.

Par l'objet de son travail, l'agriculteur peut se glorifier de répondre plus directement qu'aucun autre à l'ordre du Créateur : « Remplissez la terre et l'assujettissez » (*Genèse*, 1, 28). En produisant les biens les plus indispensables à l'entretien de la vie humaine, son travail est de façon immédiate « source féconde et nécessaire des biens extérieurs dont les hommes ont besoin <sup>1</sup> ».

Par la note personnelle qu'il y introduit, le cultivateur contribue à réaliser, même à son insu, un état de choses conforme à la noblesse de l'homme. « Favorisez par tous les moyens licites, en tous les domaines de la vie, disait Pie XII, les formes sociales qui rendent possible et qui garantissent une pleine responsabilité personnelle, dans l'ordre terrestre aussi bien que dans l'ordre éternel <sup>10</sup>. » Affronter la nature, utiliser ses forces, se dérober à ses coups; multiplier la vie des plantes et des bêtes qui peuvent

servir à l'homme, étouffer d'autres existences qui lui seraient nuisibles, et cela dans l'incertitude de toute saison et la fragilité de toute vie, voilà une tâche qui exige que l'on sache prévoir et pourvoir. C'est la mission quotidienne de tout maître d'une étable et d'un champ. D'une façon plus visible qu'en toute autre activité des hommes, il coopère avec Dieu. Son « travail personnel, joint à la puissance créatrice de la main de Dieu, concourt à l'admirable production de ce grain de blé qui nous donne le pain quotidien <sup>7</sup> ».

### 3. — LE TRAVAIL FAMILIAL

Mais le travail de l'agriculteur, tout au moins lorsqu'il s'agit d'exploitations petites et moyennes, excelle encore d'une autre manière. Il porte, en effet, l'empreinte familiale.

Le père n'est pas seul à exploiter la ferme. Pie XI y faisait allusion en termes généraux lorsqu'il disait : « Les autres membres de la famille, chacun suivant ses forces, doivent contribuer à son entretien, ainsi qu'il en est non seulement dans les familles d'agriculteurs, mais aussi chez un grand nombre d'artisans et de petits commerçants <sup>8</sup>. »

Pie XII complète cette idée en la précisant, ainsi que nous l'avons vu plus haut :

Le fait que l'entreprise agricole a un caractère éminemment familial, ajoute le pape, la rend très importante pour la prospérité sociale et économique de toute la nation. D'où résulte, pour l'agriculteur, un titre spécial et une rétribution de son travail qui assure sa subsistance et lui permette de vivre selon sa condition <sup>12</sup>.

L'ordre social tout entier est intéressé à la santé et à la vigueur de la famille. Ne faut-il pas se féliciter dès lors de ce que la famille rurale, non seulement celle des cultivateurs, mais toute famille vraiment installée au village, entourée du respect comme du contrôle d'un voisinage où tous se connaissent entre eux, réponde en général à cet appel insistant de Pie XII :

Donnez à la famille, cette cellule primordiale du peuple, espace, lumière, liberté, afin qu'elle puisse vaquer à sa mission de perpétuer une nouvelle vie et élever ses enfants dans un esprit conforme à ses véritables convictions religieuses. Conservez, fortifiez, ou reconstituez dans la mesure de vos forces, son unité économique, spirituelle, morale et juridique. Veillez à ce que les avantages matériels et spirituels de la famille profitent aussi au personnel domestique; pensez à procurer à chaque famille un foyer, où une vie familiale, matériellement et moralement saine, pourra s'épanouir dans toute sa valeur <sup>13</sup>.

#### 4. — LA PROPRIÉTÉ RURALE: SON IMPORTANCE

Personnel et familial, le travail agricole cherche naturellement une base de sustentation solide. Il aspire à s'entourer des garanties de la propriété.

C'est normal. « La propriété privée et personnelle est pour l'homme un droit naturel », proclamait Léon XIII <sup>1</sup>. L'un des traits qui distinguent l'homme des animaux est précisément qu'il n'use pas seulement des choses extérieures, mais qu'il a « le droit stable et perpétuel de les posséder, tant celles qui se consomment par l'usage que celles qui demeurent après nous avoir servi ».

L'homme embrasse par son intelligence une infinité d'objets; aux choses présentes, il ajoute et rattache les choses futures. Il est, d'ailleurs, le maître de ses actions; aussi, sous la direction de la loi éternelle et sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-il en quelque sorte à lui-même et sa loi et sa providence. C'est pourquoi il a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes à pourvoir, non seulement au présent, mais encore au futur.

Il doit donc avoir sous sa domination, non seulement les produits de la terre, mais encore la terre elle-même qu'il voit appelée à être, par sa fécondité, la pourvoyeuse de son avenir. Les nécessités de l'homme ont pour ainsi dire de perpétuels retours: satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain avec de nouvelles exigences.

Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que la nature mît à sa disposition un élément stable et permanent, capable de lui en fournir perpétuellement les moyens. Or, cette perpétuité de ressources ne pouvait être fournie que par la terre avec ses richesses inépuisables <sup>1</sup>.

La propriété est par ailleurs un excellent stimulant du travail. « L'homme est ainsi fait que la pensée de travailler sur un fonds qui est à lui redouble son ardeur et son application. Il en vient même à mettre tout son cœur dans une terre qu'il a cultivée lui-même, qui lui promet, à lui et aux siens, non seulement le strict nécessaire, mais encore une certaine aisance. Chacun voit sans peine les heureux effets de ce redoublement d'activité sur la fécondité de la terre et sur la richesse des nations <sup>1</sup>. »

Ce trait d'observation psychologique rend l'écho de celui qu'exprime dans l'Évangile la parabole du bon pasteur: « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. Celui qui est mercenaire et non pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas, voit venir le loup, laisse les brebis et se sauve, et le loup les ravit et les disperse, parce qu'il est mercenaire et n'a nul souci des brebis. » (*Jean*, x, 11-13.)

La propriété trouve dans le travail sa source première et sa justification solide.

Que fait (l'homme), déclare Léon XIII, en consommant les ressources de son esprit et les forces de son corps pour se procurer les biens de la nature? Il s'applique pour ainsi dire à lui-même la portion de la nature corporelle qu'il cultive, et y laisse comme une certaine empreinte de sa personne, au point qu'en toute justice ce bien sera possédé dorénavant comme sien et qu'il ne sera licite à personne de violer son droit en n'importe quelle manière.

La force de ces raisonnements est d'une évidence telle, qu'il est permis de s'étonner comment certains tenants d'opinions surannées peuvent encore y contredire, en accordant sans doute à l'homme privé l'usage du sol et les fruits des champs, mais en lui refusant le droit de posséder en qualité de propriétaire ce sol où il a bâti, cette portion de terre qu'il a cultivée. Ils ne voient donc pas qu'ils dépouillent par là cet homme du fruit de son labeur; car enfin, ce champ remué avec art par la main du cultivateur a changé complètement de nature: il était sauvage, le voilà défriché; d'infécond, il est devenu fertile; ce qui l'a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond tellement avec lui qu'il serait en grande partie impossible de l'en séparer. Or, la justice tolérerait-elle qu'un étranger vint s'attribuer cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur <sup>1</sup>.

La propriété est d'autre part la garantie de l'indépendance personnelle.

Cette propriété privée, disait Pie XII, est d'une façon toute spéciale le fruit naturel du travail, le produit d'une intense activité de l'homme qui se l'acquiert grâce à son énergique volonté d'assurer et de développer par ses efforts son existence personnelle et celle de sa famille, de se créer à lui-même et aux siens un domaine de juste liberté, non seulement en matière économique, mais en matière politique, culturelle, religieuse <sup>11</sup>.

Voilà pourquoi la propriété, en particulier lorsqu'elle se lie étroitement au travail, est chose hautement désirable.

La petite et moyenne propriété agricole, artisanale et professionnelle, commerciale, industrielle doit être garantie et favorisée <sup>11</sup>.

Si la propriété de la terre est si importante, c'est surtout lorsqu'on l'envisage du point de vue de la famille.

N'est-ce pas la propriété privée, disait Pie XII, qui doit assurer au père de famille la saine liberté dont il a besoin pour pouvoir remplir les devoirs que le Créateur lui a assignés, pour le bien physique, spirituel et religieux de la famille?...

Parmi tous les biens qui peuvent être objets de propriété privée, aucun n'est plus conforme à la nature, selon l'enseignement de *Rerum novarum*, que la terre ou le fonds qu'habite la famille et d'où

elle tire en tout ou en partie sa subsistance. Et c'est rester dans l'esprit de *Rerum novarum* d'affirmer qu'en règle générale seule cette stabilité que donne la propriété d'un bien-fonds fait de la famille la cellule la plus parfaite et la plus féconde de la société, cette possession réunissant dans une progressive cohésion les générations présentes et futures <sup>9</sup>.

C'est pourquoi il faut louer le père qui désire établir ses enfants.

La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants. De plus, comme les enfants reflètent la physionomie de leur père et sont une sorte de prolongement de sa personne, la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine qui les aide à se défendre honnêtement, dans les vicissitudes de la vie, contre les surprises de la mauvaise fortune <sup>1</sup>.

D'un point de vue plus général, une large distribution de la propriété est d'ailleurs un moyen d'arrêter l'exode rural, dont les tentations sont aujourd'hui puissantes. « Nul ne consentirait à échanger contre une région étrangère sa patrie et sa terre natale, s'il y trouvait les moyens de mener une vie plus tolérable <sup>1</sup>. »

##### 5. — LES ABUS DE LA PROPRIÉTÉ. LA RÉFORME AGRAIRE

De la terre, comme de l'ensemble des biens matériels, il faut affirmer que dans certains cas elle est mal distribuée.

Une situation malsaine est créée, en particulier, lorsque la classe paysanne se laisse supplanter sur le sol par des spéculateurs qui se mettent à l'exploiter uniquement en vue du plus grand profit. Il y a là une perversion profonde des valeurs.

Le pape Pie XI faisait remarquer que le régime capitaliste n'est pas partout en vigueur, même à l'heure présente. Il en est un autre qui gouverne encore une nombreuse et très importante fraction de l'humanité. C'est le cas par exemple de la profession agricole, où un très grand nombre d'hommes trouvent leur subsistance au prix d'un travail probe et honnête.

Mais il ajoutait que

depuis la publication de l'Encyclique de Léon XIII, avec l'industrialisation progressive du monde, le régime capitaliste a, lui aussi, considérablement étendu son emprise, envahissant et pénétrant les conditions économiques et sociales de ceux-là mêmes qui se trouvent en dehors de son domaine, y introduisant, en même temps que ses avantages, ses inconvénients et ses défauts, et lui imprimant pour ainsi dire sa marque propre <sup>3</sup>.

Plus particulièrement, les périodes de troubles économiques ouvrent la porte à des subversions sociales de tout genre. Pie XII constatait en 1946 que la terre n'échappait pas à la convoitise de capitalistes qui ne sont plus des travailleurs terriens.

Il arrive trop souvent que ce ne sont plus les besoins humains qui règlent, selon leur importance naturelle et objective, la vie économique et l'emploi du capital, mais que c'est le capital et ses intérêts qui déterminent quels besoins doivent être satisfaits et dans quelle mesure ils le seront. En sorte que ce n'est pas le travail humain au service du bien commun qui attire et emploie le capital, mais au contraire le capital qui dispose du travail et de l'homme lui-même et qui les meut à son gré, comme des billes dans la main d'un joueur <sup>12</sup>.

C'est à propos d'un danger du même genre que l'organisation catholique rurale des États-Unis mettait récemment en garde les pouvoirs publics. « La Conférence, déclarait-elle, se prononce vigoureusement en faveur d'une organisation et d'une politique agricole qui soient de nature à protéger l'exploitation familiale et à la préserver des empiétements de ceux qui, individuellement ou en groupe, veulent s'assurer le monopole de la terre dans une région <sup>13</sup>. »

Pie XII voit dans ces excès « la cause profonde de l'opposition actuelle entre villes et campagnes, opposition qui fait que villes et campagnes forment des hommes complètement différents ».

En se représentant les conditions sociales qui règnent en Italie, le pape ajoute :

Cette opposition devient d'autant plus grande que le capital, abdiquant sa noble mission de promouvoir le bien de la société dans chacune des familles qui la composent, s'efforce maintenant de pénétrer jusque dans le monde des cultivateurs ou de les entraîner vers la ville, avec tous les dangers et les inconvénients qui les y attendent.

Il fait resplendir aux regards éblouis du travailleur des champs l'éclat de l'or et d'une vie de plaisirs, pour l'induire à quitter la terre. Mais le pauvre, dans la ville, qui ne lui réserve la plupart du temps que des désillusions, perd ses épargnes laborieusement amassées et parfois également la santé, la joie, l'honneur, ses forces et même son âme.

Quant à la terre ainsi abandonnée, le capital s'empresse de s'en emparer. Dès lors, elle n'est plus objet d'amour, mais d'exploitation froidement calculée. Nourricière généreuse, par nature, des villes comme des campagnes, elle ne produit plus désormais que pour la spéculation. Et tandis que le peuple souffre de la faim et que l'agri-

culteur, s'endettant de plus en plus, descend lentement vers la ruine, l'économie du pays s'épuise en achetant à prix d'or les vivres qu'il est obligé de faire venir du dehors.

Cette perversion de la propriété privée de la terre est grandement dommageable. Le nouveau propriétaire n'a plus ni attachement ni intérêt pour cette terre que tant de générations ont cultivée avec amour. De même, il est sans cœur pour les familles qui y travaillent et qui y demeurent <sup>12</sup>.

Dans ces situations abusives, il importe d'opérer les redressements nécessaires.

Tout en voulant toujours sauvegarder l'essence des droits primordiaux et fondamentaux, tel le droit de propriété, écrivait Pie XI, le bien commun impose parfois des restrictions à ces droits et un recours plus fréquent que dans le passé à l'application de la justice sociale <sup>6</sup>.

Pie XII applique la même idée au problème agraire et à la réduction des grandes propriétés.

Après avoir rappelé qu'il faut rechercher

la vraie fécondité de la vie sociale et le rendement normal de l'économie nationale, s'il arrive, dit-il, que la distribution de la propriété soit un obstacle à cette fin — et cela ne résulte pas nécessairement ni toujours de l'extension du patrimoine privé — en ce cas, l'Etat peut, dans l'intérêt commun, intervenir pour en régler l'usage, ou même, à défaut de toute autre solution équitable, décréter l'expropriation moyennant une juste indemnité <sup>11</sup>.

En divers pays, de telles réformes ont été accomplies. En d'autres, elles demeurent nécessaires. Mais lorsqu'on s'y applique, d'autres abus sont à craindre. Si l'on n'y prend garde, les choses pourraient en effet aller de mal en pis.

Ainsi, les procédés brutaux doivent être évités.

Dans certaines circonstances, pour protéger la dignité de la personne humaine, il faut dénoncer hardiment des conditions injustes et indignes, mais, en même temps, il sera nécessaire de se garder aussi bien de légitimer la violence, sous prétexte de porter remède aux maux des masses, que d'admettre et de favoriser certains changements des conditions secondaires de la société qui peuvent provoquer des effets plus funestes que le mal même auquel on voulait remédier <sup>6</sup>.

Il ne suffirait pas non plus de se borner à redistribuer la terre, sans y appliquer les soins d'une bonne technique.

Il faut noter... que la terre a besoin... d'aménagements bien conçus et exécutés avec soin avant que l'on en vienne à mettre en

œuvre une réforme des conditions de la propriété ou des rapports contractuels. Sans cela, comme l'enseignent l'expérience et l'histoire, une réforme de ce genre, hâtivement improvisée, se réduirait à de la pure démagogie et, par conséquent, serait plus nuisible qu'utile, particulièrement aujourd'hui, quand l'humanité doit encore s'inquiéter pour son pain quotidien. Plus d'une fois dans l'histoire, les excitations des meneurs ont soumis les populations à une domination qu'elles avaient foncièrement en horreur et en ont fait les victimes inconscientes d'une dure exploitation <sup>12</sup>.

De toute manière, la nationalisation de la terre ne serait pas un remède.

Là où l'Etat s'approprie entièrement le capital et les moyens de production, les intérêts de l'industrie et du commerce extérieur, et donc des villes, ont aussi la prépondérance. Sous les régimes étatiques, l'agriculteur souffre encore plus que sous l'emprise capitaliste <sup>13</sup>.

Dans l'usage qu'il fait de ses biens, le propriétaire doit donc tenir une juste mesure. La propriété n'est pas un bien en soi ni une valeur absolue. Elle ne peut servir uniquement au propriétaire, mais doit concourir au bien de tous les hommes.

Maintenant plus que jamais, il faut se souvenir que, par la volonté même de Dieu Créateur, Maître vrai et absolu de toute chose, la propriété a un caractère et une fonction double: une fonction individuelle, en tant qu'elle doit pourvoir aux légitimes nécessités de qui la possède, et en même temps une fonction sociale, en ce sens qu'elle doit servir aux besoins inéluctables de tous les membres de la famille humaine.

Ce principe, qui vaut pour tout genre de propriété, a une valeur toute spéciale quand on se rapporte à la propriété terrienne, source première de vie et de prospérité commune. « La terre, écrit Léon XIII dans l'encyclique *Rerum novarum*, quoique divisée entre les particuliers, n'en reste pas moins cependant au service et à l'avantage de tous, car il n'est personne au monde qui ne reçoive d'elle sa nourriture. »

Pie XI, dans l'encyclique *Quadragesimo anno*, spécifiant la pensée de son prédécesseur, examine également les facultés des pouvoirs civils à cet égard et écrit entre autres: « Du caractère même de la propriété, à la fois individuelle et sociale, on peut déduire que, en cette matière, les hommes doivent avoir égard, non seulement à leur avantage propre, mais aussi au bien commun. La détermination de ces devoirs en particulier et selon les circonstances, lorsqu'ils ne sont pas déjà indiqués par la loi naturelle, est le rôle des pouvoirs publics. L'autorité publique peut donc spécifier avec une plus grande précision, en considérant les exigences du bien commun, et en gardant toujours sous les yeux la loi naturelle et divine, ce qui est permis ou non aux possédants, dans l'usage de leurs biens <sup>14</sup>.

## 6. — LES ABUS DE L'EXPLOITATION

Dans le déroulement de la vie rurale, la propriété n'est pas seule à prêter aux abus. L'économie agricole dans son ensemble peut être l'objet de déviations, dont l'agriculteur est souvent la victime, mais qu'il doit parfois aussi se reprocher à lui-même.

Pie XI dénonce notamment :

Cette soif insatiable des richesses et des biens temporels qui, de tout temps sans doute, a poussé l'homme à violer la loi de Dieu et à fouler aux pieds les droits du prochain, mais qui, dans le régime économique moderne, expose la fragilité humaine à tomber beaucoup plus fréquemment<sup>3</sup>...

Si ce que le Saint-Esprit affirme, par la bouche de saint Paul, est toujours vrai : « La racine de tous les maux est l'amour de l'argent », combien plus cette parole s'applique-t-elle au cas présent ! N'est-ce pas, en effet, cette avidité des biens de cette vie que le poète païen appelait déjà dans sa juste indignation *auri sacra fames* ? N'est-ce pas ce sordide égoïsme qui, trop souvent, préside aux relations individuelles et sociales ? N'est-ce pas, en somme, la cupidité, quelles qu'en soient l'espèce et la forme, qui a entraîné le monde aux extrémités que tous nous voyons et déplorons ? De la cupidité, en effet, naît la mutuelle défiance, qui stérilise toutes les relations des hommes entre eux ; de la cupidité, l'odieuse jalousie qui fait considérer, comme un dommage pour soi, tout avantage d'autrui ; de la cupidité, le mesquin individualisme qui utilise et subordonne tout à son avantage propre, sans s'occuper des autres, bien plus, en foulant cruellement tous leurs droits. De là, ce désordre et ce déséquilibre injuste par lequel on voit les richesses des nations accumulées entre les mains de quelques individus qui règlent suivant leur caprice le marché mondial, pour l'immense dommage des masses<sup>4</sup>.

Dans certaines circonstances, l'agriculteur est sujet à de fortes sollicitations.

Quelles que puissent être la droiture d'intentions et la dignité de conduite dont s'honorent justement un grand nombre d'agriculteurs, il n'en est pas moins vrai qu'il faut aujourd'hui une grande fermeté de principes et une puissante énergie de volonté pour résister à la tentation diabolique du gain facile, de la spéculation sur les nécessités du prochain, en violation de la loi qui ordonne de gagner sa vie à la sueur de son front<sup>12</sup>.

Il faudrait rappeler ici les termes sévères dans lesquels les derniers papes, faisant écho aux Pères de l'Église, condamnent les abus d'un régime qui tolère tant d'iniquités sociales.

De tels désordres sont souvent l'effet d'une concurrence effrénée.

Contenue dans de justes limites, la libre concurrence est chose légitime et utile ; jamais pourtant elle ne saurait servir de norme

régulatrice à la vie économique. Les faits l'ont surabondamment prouvé, depuis qu'on a mis en pratique les postulats d'un néfaste individualisme <sup>1</sup>.

Le monde agricole, comme les milieux industriels, peut être amené à subir la pression écrasante de certains magnats du commerce ou de la finance. Pie XI signalait « la concentration du pouvoir et des ressources comme le trait distinctif de l'économie contemporaine »; il y voyait « le fruit naturel d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites: ceux-là seuls restent debout, qui sont les plus forts... ». Finalement « la libre concurrence s'est détruite elle-même; à la liberté du marché a succédé une dictature économique <sup>2</sup> ».

## 7. — L'ASSOCIATION AGRICOLE

S'ils veulent éviter d'être comprimés par de plus puissants qu'eux, les agriculteurs doivent briser leur isolement.

Les papes se sont réjouis de voir le monde agricole, comme les autres milieux sociaux, chercher son salut dans l'association. L'encyclique *Rerum novarum* donna à ce mouvement une forte impulsion.

On vit se fonder partout, de jour en jour plus nombreuses, suivant le vœu de l'Eglise, et souvent sous la conduite de prêtres, de nouvelles associations d'entraide et de secours mutuels groupant les ouvriers, les artisans, les agriculteurs, les salariés de tout genre.

De plus, les enseignements si sages et les directives si nettes de Léon XIII sur le droit naturel d'association ont commencé de trouver leur application pour d'autres groupements que les groupements d'ouvriers. Sa lettre n'est pas sans avoir contribué beaucoup à l'apparition et au développement, de jour en jour plus manifeste, d'utiles associations parmi les agriculteurs et dans les classes moyennes, et d'autres institutions du même genre où la poursuite des intérêts économiques s'unit heureusement à une tâche éducatrice <sup>3</sup>.

Par la voix de Pie XI l'Église soutint de ses vœux un tel mouvement.

Ce sont justement ces groupes et ces organisations qui sont destinés à introduire dans la société l'ordre que Nous avons eu en vue, dans Notre encyclique *Quadragesimo anno*, et à faire ainsi reconnaître la royauté du Christ dans les divers domaines de la culture et du travail <sup>4</sup>.

Pie XII confirme expressément cette position.

Combien efficace et répondant aux besoins, déclarait-il, ne s'est pas montrée la contribution des syndicats et des associations en faveur des classes agricoles et moyennes, pour en soulager la misère, en assurer la juste défense et ainsi, en calmant les passions, mettre la paix sociale à l'abri des troubles<sup>9</sup>.

Parmi les formes de groupements qui se sont révélées les plus utiles à la classe agricole figurent les associations coopératives. Grâce à elles, « la petite et moyenne propriété agricole, artisanale et professionnelle, commerciale, industrielle » se sentira plus forte. « Les unions coopératives devront leur assurer les avantages de la grande exploitation<sup>11</sup>. » « L'aide principale, disait encore Pie XII aux agriculteurs italiens, doit venir de vous-mêmes, de votre union coopérative, en de multiples domaines, y compris celui du crédit<sup>12</sup>. »

## 8. — LES PROFESSIONS INDÉPENDANTES

Les agriculteurs ne sont pas seuls à constituer la population rurale. Partout les villages comportent un certain nombre d'artisans, de commerçants; dans les bourgs ruraux s'exercent des professions libérales: on y trouve médecins, notaires, architectes et d'autres. Des agents des services publics exercent leurs fonctions dans les régions rurales; des fonctionnaires, des juges y représentent l'autorité. Il existe aussi de petites industries et parfois même des fabriques importantes dans certains villages. On y voit aussi des ouvriers.

Chaque élément social a sa valeur propre. Aux artisans, ces producteurs autonomes, il faut reconnaître, nous l'avons déjà fait remarquer, les avantages qui résultent du travail personnel. Ce que les papes les plus récents ont dit de la petite et moyenne propriété ou de la petite et moyenne exploitation agricole, ils le disaient en même temps de l'artisanat, de l'industrie, du commerce contenu dans le même format.

Travail personnel, travail familial, travail propice à la paix sociale.

Alors que la lutte contre nature entre patrons et travailleurs est souvent si âpre, l'artisanat est resté, d'une manière générale, préservé de cette opposition. Son petit atelier présente encore bien souvent un caractère familial. Les ouvriers et les apprentis, sous la conduite du chef ou « maître », collaborent tous ensemble à la confection de l'objet demandé. Ainsi l'artisanat est une milice choisie également pour la sauvegarde de la paix sociale, pour la restauration et la prospérité de l'économie nationale<sup>16</sup>.

Que ces formes d'entreprise, à leur tour, prêtent parfois à certains abus, il est bon cependant de le signaler aussi. Le travail familial, accompli en commun, et non seulement la tâche salariée, tourne parfois à une sorte d'esclavage. C'est à propos de l'un et de l'autre que Pie XI donnait cet avertissement :

Il n'est aucunement permis d'abuser de l'âge des enfants ou de la faiblesse des femmes: c'est avant tout à la maison, ou dans les dépendances de la maison, et parmi les occupations domestiques, qu'est le travail des mères de famille <sup>3</sup>.

## 9. — LES SALARIÉS RURAUX

En proportions très variables, selon les endroits, les salariés constituent une partie de la population rurale. Il est des régions où l'agriculture, constituée sur la base de grandes exploitations, en emploie beaucoup. Ailleurs, au contraire, les ouvriers agricoles sont fort peu nombreux, parce que les exploitations se présentent sur un pied familial. Tel est le cas dans l'ensemble de la Belgique. Il se peut aussi que des ouvriers industriels habitent le village, sans y exercer leur profession. Chaque jour ou chaque semaine, ils se rendent à leur usine ou à leur atelier. Ces ouvriers migrants sont si nombreux dans nos villages que, en maints endroits, ils constituent à eux seuls la majorité de la population. Ce ne sont pas des ouvriers agricoles, mais des ouvriers campagnards. Leur mode de vie est semblable à bien des égards à celui des autres ruraux. A leur habitation s'ajoute un jardin; ils y joignent souvent un petit élevage, voire une petite culture, dont s'occupe particulièrement la femme. Ils participent de la sorte aux avantages d'ordre moral et social qui s'attachent à l'entreprise autonome. Bien qu'il ne s'agisse là pour eux, dans la plupart des cas, que d'un appoint, il imprime à leur existence un caractère important. Ces ouvriers s'assimilent ainsi en quelque mesure aux travailleurs indépendants, dont nous savons en quelle estime les tient l'enseignement pontifical. Parmi ces ouvriers, il en est d'ailleurs qui relèvent d'un type d'économie mixte. A certaines époques de l'année, ils travaillent dans l'industrie; à d'autres moments, il s'emploient aux champs, soit au service d'autrui, soit à leur propre compte.

L'ensemble des salariés ruraux comprend, suivant les pays, les conditions les plus diverses. On est effrayé, en parcourant certaines régions, par exemple dans l'Italie méridionale, en Espagne, dans l'Amérique centrale, de constater l'affreuse misère

des ouvriers occupés dans les grandes exploitations agricoles. C'est d'eux que parle Pie XI en décrivant

la puissante armée des salariés ruraux, réduits aux plus étroites conditions d'existence et privés « de toute perspective d'une participation à la propriété du sol » et qui, s'il n'y est pourvu de façon efficace et appropriée, resteront à jamais confinés dans les rangs du prolétariat <sup>3</sup>.

A propos de la population rurale du Mexique, Pie XI évoquait, en particulier, ces « millions d'êtres humains qui, fréquemment, vivent dans une condition si triste et si misérable qu'ils ne jouissent même pas du minimum de bien-être indispensable pour conserver la dignité humaine <sup>6</sup> ».

C'est aussi des prolétaires des champs que les évêques de l'Italie méridionale déplorait récemment la situation, en protestant contre le régime de travail auquel, par suite d'un ensemble de circonstances, ils demeurent soumis. Tous les genres de privations s'acharnent sur eux.

Nous ne pouvons, écrivent les évêques italiens, songer sans frémir et sans être peinés à la pauvreté et à la misère de certains taudis dans lesquels la moralité est souvent terriblement compromise ainsi que l'hygiène; à l'analphabétisme si répandu, spécialement parmi les gens de la campagne; à la triste condition de tant d'enfants qui, par besoin ou par un faux calcul, sont destinés à la garde du troupeau, sans qu'ils puissent acquérir une instruction même élémentaire; au sort non moins triste de tant de femmes empêchées d'accomplir leur fonction primordiale de mères et d'éducatrices; à la rudimentaire et insuffisante formation professionnelle de beaucoup de travailleurs; aux nombreux obstacles que les conditions actuelles de la vie des champs et de la montagne opposent à l'élévation spirituelle de vastes catégories du peuple <sup>17</sup>.

A l'extrême opposé se présente l'ouvrier propriétaire de sa maison et de son champ. Celui-ci échappe à l'humiliation du prolétaire; sa personnalité se redresse. Ce n'est pas en pensant seulement à l'agriculteur mais aussi à tous les détenteurs d'une parcelle du sol que Pie XII disait:

Si, de nos jours, l'idée et la constitution d'espaces vitaux s'inscrivent au centre des préoccupations sociales et politiques, ne convient-il pas de songer avant tout à l'espace vital de la famille et d'affranchir celle-ci des conditions et des entraves qui ne lui permettent pas d'envisager la possession d'une modeste habitation <sup>9</sup>?

Léon XIII faisait remarquer déjà la valeur particulière de la propriété ouvrière.

Si, en réduisant ses dépenses, (l'ouvrier) est arrivé à faire quelques épargnes et si, pour s'en assurer la conservation, il les a, par exemple, réalisées dans un champ, ce champ n'est assurément que du salaire transformé. Le fonds acquis ainsi sera la propriété de l'ouvrier au même titre que la rémunération même de son travail <sup>1</sup>.

Que par ailleurs les ouvriers agricoles et les ouvriers ruraux en général soient visés par l'ensemble des enseignements pontificaux sur la condition des travailleurs salariés, il est superflu de le rappeler ici. A eux s'applique par exemple le principe du droit d'association et de liberté syndicale. Tout ce que les papes ont proclamé au sujet de l'amélioration nécessaire de la situation matérielle, morale, sociale du monde ouvrier en général concerne les habitants des campagnes comme ceux des agglomérations industrielles et des cités.

## 10. — LE BIEN COMMUN

Nul ne peut vivre pour soi seul. Aucune profession n'est admise à se confiner en elle-même. Toutes les activités humaines rentrent dans un complexe social qui les rend solidaires entre elles.

Tous les citoyens, sans exception, doivent apporter leur part à la masse des biens communs qui, du reste, par un retour naturel, se répartissent de nouveau entre les individus <sup>1</sup>.

L'ensemble des biens humains est destiné à servir à l'ensemble des hommes. « Quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous <sup>1</sup>. »

L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer.

Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met aucun obstacle à la vertu mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice <sup>5</sup>.

Dans la répartition des biens de ce monde, toutes les professions ont à procurer leur apport :

Le corps social ne sera vraiment ordonné que si une véritable unité relie solidement entre eux tous les membres qui le constituent. Or, ce principe d'union se trouve — et pour chaque profession, dans la production des biens ou la prestation des services que vise l'acti-

vité combinée des patrons et des ouvriers qui la constituent — et pour l'ensemble des professions, dans le bien commun auquel elles doivent toutes, chacune pour sa part, tendre par la coordination de leurs efforts<sup>3</sup>.

Ces principes trouvent leur application dans la vie rurale. En s'adressant aux agriculteurs, Pie XII rappelait une fois de plus que « l'économie d'un pays forme un tout organique » et que « toutes les possibilités de production doivent s'y développer chacune selon son importance véritable ».

Vous désirez, ajoutait-il, qu'à chaque élément de l'économie nationale soit donné ce qui lui revient. Et vous entendez que votre secteur ne soit pas sacrifié. Pour cela, il est nécessaire qu'une politique économique raisonnable et un ordre juridique sainement conçu vous prêtent leur appui<sup>12</sup>.

Que le produit du travail des champs revienne à l'agriculteur, c'est chose évidente.

Le travail que l'homme exécute en son nom propre et par lequel il confère à un objet une forme nouvelle ou un accroissement de valeur est le seul qui lui donne un droit sur le produit<sup>3</sup>.

Mais ce produit, s'il est vendu, rentre dans l'économie générale d'un pays, où doit régner un juste équilibre dans l'ensemble des prestations et des exigences.

A ce résultat contribuera un raisonnable rapport entre les diverses catégories de salaires, et, ce qui s'y rattache étroitement, un raisonnable rapport entre les prix auxquels se vendent les produits des diverses branches de l'activité économique, telles que l'agriculture, l'industrie, d'autres encore. Où cette harmonieuse proportion se réalisera, ces différentes activités s'uniront et se combineront en un seul organisme et, comme les parties du corps, se prêteront un mutuel et bienfaisant concours<sup>3</sup>.

Les agriculteurs comprendront sans peine que leur activité rentre dans le grand étagement de communautés qui constitue la structure sociale d'une nation.

Vos familles à vous, agriculteurs, disait Pie XII, sont des communautés de travail. Vous constituez aussi avec vos compagnons et associés une communauté de travail. Et vous voulez former avec tous les groupes professionnels une grande communauté de travail. Ce faisant, vous êtes dans la ligne de la nature et de la volonté divine, conformément à la véritable conception catholique du travail. Le travail unit les hommes au service du peuple, dans un effort commun pour le perfectionnement de chacun et de tous, à la gloire du Créateur et du Rédempteur.

C'est dans cette conception large des choses que l'agriculteur trouvera son meilleur appui. Le pape poursuit en effet en disant :

Continuez avec une ferme constance à considérer votre travail, selon sa valeur essentielle, comme votre contribution et celle de votre famille à l'économie publique. Là git le fondement de votre droit à un standard de vie correspondant à votre dignité d'hommes et aussi à vos besoins culturels. Il n'est pas moins important que vous gardiez la volonté d'unir votre effort à celui des autres groupes professionnels qui travaillent pour les divers besoins du peuple et que vous adhériez ainsi au principe de la paix sociale <sup>12</sup>.

## 11. — LA MISSION DE L'ÉTAT

Il est normal que l'État intervienne pour assurer la réalisation du bien général.

C'est la noble prérogative et la mission de l'Etat, déclare Pie XII, de contrôler, aider et régler les activités privées et individuelles de la vie nationale, pour les faire converger harmonieusement vers le bien commun, lequel ne peut être déterminé par des conceptions arbitraires, ni trouver sa loi primordiale dans la prospérité matérielle de la société, mais bien plutôt dans le développement harmonieux et dans la perfection naturelle de l'homme, à quoi le Créateur a destiné la société en tant que moyen...

Nul homme doué de bonne volonté et ayant des yeux pour voir ne pourra refuser à l'autorité de l'Etat, dans les conditions extraordinaires où se trouve le monde, un droit plus ample qu'à l'ordinaire et proportionné aux circonstances, pour subvenir aux besoins du peuple. Mais l'ordre moral établi par Dieu exige que, même en de telles conjonctures, l'on soumette à un examen d'autant plus sérieux et pénétrant la licéité des mesures imposées et leur réelle nécessité, selon les règles du bien commun <sup>8</sup>.

Toute activité économique et politique de l'Etat est ordonnée à la réalisation durable du bien commun, c'est-à-dire de ces conditions extérieures nécessaires à l'ensemble des citoyens pour le développement de leurs qualités, de leurs fonctions, de leur vie matérielle, intellectuelle et religieuse <sup>10</sup>.

L'action tutélaire de l'État est ainsi appelée à atteindre les domaines les plus divers.

Ce qui fait une nation prospère, c'est la probité des mœurs, l'ordre et la moralité comme bases de la famille et le respect de la justice, c'est un taux modéré et une répartition équitable des impôts, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et d'autres éléments de ce genre <sup>1</sup>.

L'État ne peut cependant supplanter l'activité privée. « L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, non de les détruire ni de les

absorber. » C'est à la condition de laisser les personnes, les familles, les groupements particuliers remplir leur tâche naturelle que l'autorité publique « assurera plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle: diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité ».

L'État doit laisser à la propriété privée ses fonctions normales. Après avoir exposé les raisons d'être de la propriété, Léon XIII ajoutait:

Une condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités, c'est que la propriété privée ne soit pas épuisée par un excès de charges et d'impôts. Ce n'est pas des lois humaines, mais de la nature, qu'émane le droit de propriété individuelle; l'autorité publique ne peut donc l'abolir; tout ce qu'elle peut, c'est en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun. C'est pourquoi elle agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève outre mesure les biens des particuliers <sup>1</sup>.

Et Pie XI écrivait:

Toujours doivent rester intacts le droit naturel de propriété et le droit de léguer ses biens par voie d'hérédité <sup>2</sup>.

A son tour Pie XII déclarait:

Il serait contre nature de se vanter comme d'un progrès d'un développement de la société qui, ou par l'excès des charges, ou par celui des ingérences immédiates, rendrait la propriété privée vide de sens, enlevant pratiquement à la famille et à son chef la liberté de poursuivre la fin assignée par Dieu au perfectionnement de la vie familiale <sup>3</sup>.

L'État doit respecter aussi la liberté de produire des biens matériels:

La vie économique, vie sociale, est une vie d'hommes et par conséquent elle ne peut se concevoir sans liberté. Mais cette liberté ne peut pas être la fascinante mais trompeuse formule, vieille de cent ans, d'une liberté purement négative, née de la volonté régulatrice de l'État; ce n'est pas non plus la pseudo-liberté de nos jours, qui consiste à se soumettre au commandement de gigantesques organisations. La vraie et saine liberté ne peut être que la liberté d'hommes qui, se sentant solidairement liés en vue du but objectif de l'économie sociale, sont en droit d'exiger que l'ordre social de l'économie, loin de porter la moindre atteinte à leur liberté dans le choix des moyens adaptés à ce but, la garantisse et la protège. Ceci vaut également pour tout genre de travail, indépendant ou dépendant, car, en regard de la fin de l'économie sociale, tout membre producteur est sujet et non pas objet de la vie économique <sup>19</sup>.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de pourvoir à une répartition des produits de l'économie publique d'une manière plus équitable et correspondant mieux au travail et aux besoins des particuliers. Pour importante que puisse être cette exigence, cependant, dans les conditions actuelles, principalement après les énormes destructions et les changements occasionnés par la guerre, toute réforme sociale est étroitement liée à la question d'une sage organisation de la production. Les rapports entre l'agriculture et l'industrie dans les diverses économies nationales, et de celles-ci avec les autres, le mode et le degré de participation de chaque peuple au marché mondial, tous ces difficiles problèmes se présentent aujourd'hui sous une forme nouvelle et différente d'autrefois; de leur solution rationnelle dépend la productivité de chaque nation, et par conséquent aussi le bien-être des individus, puisqu'il est clair que là où il n'y a pas production suffisante, il ne peut y avoir non plus répartition suffisante <sup>20</sup>.

Un domaine où le principe de liberté doit s'appliquer particulièrement est celui de l'organisation professionnelle.

Les hommes sont libres d'adopter telle forme d'organisation qu'ils préfèrent, pourvu seulement qu'il soit tenu compte des exigences de la justice et du bien commun. Mais, comme les habitants d'une cité ont coutume de créer aux fins les plus diverses des associations auxquelles il est loisible à chacun de donner ou de refuser son nom, ainsi les personnes qui exercent la même profession gardent la faculté de s'associer librement en vue de certains objets qui, d'une manière quelconque, se rapportent à cette profession. L'homme est libre, non seulement de créer de pareilles sociétés d'ordre et de droit privé, mais encore de leur donner des statuts et des règlements qui paraissent les plus appropriés au but poursuivi.

Les mérites et aussi les aléas de l'agriculture sont tels que la sollicitude des pouvoirs publics devrait se porter activement sur les campagnes.

Il n'est que juste de viser avec un particulier intérêt à l'amélioration des conditions de vie dans les populations rurales qui, pourvoyeuses diligentes de toute la communauté dans les années prospères, et agentes même, par leur labeur, de cette prospérité, sont pourtant les premières victimes de la pénurie causée par les caprices des saisons, par les ravages de la guerre, qui, en maintes contrées, ont laissé pour longtemps le sol nourricier stérile et incultivable, par les malaises et les complications de l'économie <sup>18</sup>.

La politique générale, spécialement en matière de finances publiques, se doit d'ailleurs de ne pas donner aux citoyens l'impression que l'État abuse d'eux. Trop souvent, en maints domaines de la vie publique, on se trouve en présence d'« un échafaudage habile et hardi de systèmes et de procédés, mais sans ressort intérieur, sans vie, sans âme ».

Pareil état de choses, déclare Pie XII, influe fâcheusement sur la mentalité des individus. L'individu en vient à avoir de moins en moins l'intelligence des affaires financières de l'Etat; même dans la plus sage politique, il soupçonne toujours quelque menée mystérieuse, quelque arrière-pensée malveillante, dont il doit prudemment se défier et se garder. Voyez-vous: c'est là qu'il faut, en définitive, chercher la cause profonde de la déchéance de la conscience morale du peuple — du peuple à tous les échelons — en matière de bien public, en matière fiscale principalement. Comment l'Eglise pourrait-elle contempler, indifférente, cette crise qui, en réalité, est une crise de conscience? Voilà pourquoi, s'adressant à ceux qui ont quelque part de responsabilité dans le traitement des questions de finances publiques, elle les adjure: au nom de la conscience humaine, ne ruinez pas la morale par en haut. Abstenez-vous de ces mesures qui, en dépit de leur virtuosité technique, heurtent et blessent dans le peuple le sens du juste et de l'injuste, ou qui relèguent à l'arrière-plan sa force vitale, sa légitime ambition de recueillir le fruit de son propre travail, son souci de la sécurité familiale, toutes considérations qui méritent d'occuper dans l'esprit du législateur la première place, non la dernière <sup>22</sup>.

## 12. — COMPÉTENCE TECHNIQUE ET VALEUR MORALE

Quels que soient les principes d'ordre social qui président à la vie rurale, comme à tout autre aspect de la communauté humaine, le ressort de cette activité demeure la personne individuelle. Nul ne donne que ce qu'il a; nul n'agit que suivant ce qu'il est. Compétence professionnelle et vertus morales sont appelées à se rejoindre pour maintenir un beau type humain de terrien et de rural.

Que l'agriculteur doive appliquer à la terre toute son intelligence, c'est chose évidente. Le pape Pie XII s'est étendu sur cette idée.

Penché sur la terre, non comme l'esclave sur la glèbe, mais comme le clinicien sur le lit du patient, le cultivateur lui prodigue ses soins avec amour. Mais l'amour, tout nécessaire qu'il soit, ne suffit pas. Pour connaître la nature et pour ainsi dire le tempérament de son morceau de terre, parfois si différent de celui même qui le touche immédiatement, pour découvrir les germes qui nuisent à son rendement, les rongeurs qui y creusent des galeries, les insectes qui dévorent ses fruits, les mauvaises herbes qui infestent ses moissons, pour trouver les éléments qui lui manquent, pour toutes ces choses et pour d'autres encore, il faut un vaste ensemble de connaissances.

... C'est un préjugé très erroné de croire que les cultivateurs n'ont pas besoin d'une formation sérieuse et adéquate pour s'acquitter, tout le long de l'année, de leur mission, qui varie sans cesse avec les saisons <sup>12</sup>.

L'existence même de l'entreprise familiale est d'ailleurs liée à sa valeur technique.

Celui qui n'aurait en vue que le rendement le plus élevé et le plus rapide possible de l'économie nationale et l'approvisionnement au meilleur compte possible du peuple en produits de la terre pourrait être tenté de sacrifier plus ou moins l'entreprise agricole, comme l'expérience, d'ailleurs peu encourageante, en a été faite à diverses reprises au cours du siècle dernier et plus près de nous.

Il vous appartient, disait encore Pie XII aux agriculteurs italiens, de montrer que l'entreprise agricole, en raison précisément de son caractère familial, n'exclut pas les avantages réels des autres entreprises et qu'elle en évite les inconvénients. Faites donc preuve d'esprit d'adaptation et d'une sollicitude attentive et active pour la terre, qu'il s'agit de faire produire sans l'épuiser. Soyez des hommes réfléchis, économes, ouverts au progrès, ayant le courage d'engager, au service du travail, votre capital et celui que l'on voudra bien vous confier, tout en ayant la prudence qui vous fera éviter de compromettre l'avenir de la famille. Soyez des vendeurs honnêtes et non des spéculateurs cupides au grand dam du peuple <sup>12</sup>.

Que, par ailleurs, le travailleur des champs ne se laisse pas déprimer par la dureté de sa tâche. Sans doute, nul comme lui n'éprouve la rigueur de la sentence qui sanctionna le péché originel: « Le sol est maudit à cause de toi. C'est par un travail pénible que tu en tireras ta nourriture, tous les jours de ta vie; il te produira des épines et des chardons, et tu mangeras l'herbe des champs. C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes à la terre... » (*Genèse*, III, 17-19.)

A ce tableau sévère, le plus ancien de tous, le labeur champêtre n'a pas cessé de se conformer à la lettre. Aujourd'hui encore, les fils de la terre « s'accoutument dès leur jeunesse à un travail quotidien et prolongé, ils se contentent d'un bref et rude repos, d'une alimentation frugale et mesurée <sup>7</sup> ».

Mais le soin de la terre, le gouvernement des champs n'est pas, à proprement parler, l'objet de cette malédiction.

Le péché, il est vrai, a rendu pénible le travail de la terre, mais ce n'est pas le péché qui a introduit le travail dans le monde. Avant le péché, Dieu avait enjoint à l'homme la culture de la terre comme la plus belle et la plus honorable occupation de l'ordre naturel <sup>12</sup>.

Il avait placé l'homme dans le jardin d'Éden « pour le cultiver et pour le garder » (*Genèse*, II, 15).

Que l'agriculteur, comme tout travailleur manuel, quel qu'il soit, pense plutôt à

cette souveraineté dont l'homme fut investi quand il reçut l'ordre d'assujettir la nature inférieure et de mettre à son service les terres

et les mers. « Remplissez la terre et l'assujettissez; dominez sur les poissons de la mer et sur les oiseaux du ciel et sur les animaux qui se meuvent sur la terre » (*Genèse*, I, 28) <sup>1</sup>.

Entre l'activité matérielle des hommes et leur niveau moral, il existe d'ailleurs une solidarité profonde.

Dès que les mœurs chrétiennes sont à l'honneur, elles exercent naturellement sur la prospérité temporelle leur part de bienfaisante influence <sup>1</sup>.

Mais il faudrait se garder de croire que l'honnêteté individuelle, la pratique de la justice sociale et surtout la piété envers Dieu soient destinées uniquement à établir dans la société temporelle un ordre normal, à favoriser le bien-être matériel, à assurer ici-bas la paix entre les hommes. De telles valeurs sont très estimables, mais d'autres les dépassent immensément. « Cherchez d'abord le royaume de Dieu », prêchait le Christ avec insistance... C'est pour mieux représenter ce royaume tout spirituel que, regardant autour de lui, il prenait exemple auprès des oiseaux et des fleurs des champs, qu'il représentait l'homme qui sème ou le maître de la vigne. C'est avant tout la gloire de Dieu et l'amitié de Dieu que doit rechercher, comme tout homme, l'habitant des campagnes. Il y trouvera plus de facilité que d'autres, lui qui a constamment sous les yeux les merveilles de la vie dans une multitude de vivants, lui dont l'existence se déroule devant l'ampleur des grands horizons et sous l'immensité de la voûte céleste, lui qui, dans le silence champêtre, entend comme personne la voix profonde de la nature.

La vie de l'âme couronne tout l'ordre humain, en même temps qu'elle le garantit, ainsi que l'écrivait Pie XI:

L'homme qui prie, regarde en haut vers les biens du ciel qu'il médite et désire; tout son être se plonge dans la contemplation de l'ordre admirable établi par Dieu, qui ne connaît pas la passion des vains succès ni les vaines luttes pour une vitesse toujours plus grande, et ainsi comme spontanément se rétablira cet équilibre entre le travail et le repos qui, au grand dommage de la vie physique, économique et morale, manque totalement à la société d'aujourd'hui <sup>4</sup>.

Que la crainte de Dieu, conclut Pie XII, la confiance en Dieu, une foi vive qui trouve son expression dans la prière en famille, régissent la vie des travailleurs des champs. Que l'église continue à être le cœur du village, le lieu sacré où ses habitants se réunissent le dimanche, selon les traditions ancestrales, pour élever leurs âmes au-dessus des biens matériels, pour se livrer à la louange et au

service du Seigneur, pour obtenir la force de penser et de vivre chrétiennement tous les jours de la semaine <sup>12</sup>.

... Et le reste, proclame le Christ, vous sera donné par surcroît.

### 13. — APPEL À L'ACTION SOCIALE RURALE

Lorsque l'Église enseigne, c'est toujours pour inspirer la conduite des hommes. Or, les problèmes posés par la vie rurale demandent aujourd'hui à la fois un effort de pensée et une action soutenue. Pie XI félicitait un jour les prêtres d'Italie qui se dévouaient à l'action religieuse et sociale dans les campagnes. Il rendait hommage à ces « œuvres qui ont une si grande importance pour la conservation de cet immense trésor que représentent les populations rurales dans tous les pays... ». « Cette population rurale, ajoutait-il, en sa majorité mérite bien leurs fatigues, parce qu'elle est vraiment l'épine dorsale de la nation, tout en demeurant la plus modeste, la moins bruyante, la moins théâtrale de toutes les classes du pays <sup>7</sup> . »

A propos du Mexique, le même Souverain Pontife estimait par ailleurs « grave et urgent le devoir de l'assistance religieuse et économique aux paysans » et surtout à la population pauvre des campagnes <sup>8</sup>.

A son tour, Pie XII insistait récemment sur cette même nécessité dans une lettre au président des Semaines sociales du Canada. Si ce document vise particulièrement les agriculteurs, plusieurs passages peuvent en être appliqués à l'ensemble de la population des campagnes.

La vie agricole mérite des égards spéciaux, déclarait le Saint-Père.

Car, il faut bien l'avouer, l'une des causes du déséquilibre et, disons plus, du désarroi où se trouve plongée l'économie mondiale et, en même temps qu'elle, tout l'ensemble de la civilisation et de la culture, c'est, à n'en pas douter, une déplorable désaffection, quand ce n'est pas du mépris, à l'égard de la vie agricole et de ses multiples et essentielles activités. Or, l'histoire ne nous enseigne-t-elle pas — et notamment par la chute de l'empire romain — à voir là un prodrome du déclin des civilisations? Et n'est-il pas significatif d'entendre monter, comme un cri d'alarme, des régions d'intense industrie un appel à la formation dans les campagnes d'une population paysanne saine, forte, profondément et intelligemment chrétienne, qui soit comme une digue infranchissable contre laquelle vienne se briser la vague montante de la corruption physique et morale?

L'aspect moral et religieux de cette question vous touchera, bien entendu, au premier chef. Et l'on ne saurait trop redire, en

effet, combien le travail de la terre est, en soi, générateur de santé physique et morale, car rien ne tonifie autant le corps et l'âme que ce bienfaisant contact avec la nature, directement sortie des mains du Créateur. La terre, elle, ne trompe pas, elle n'est pas sujette aux caprices, aux mirages, aux attraits artificiels et fiévreux des villes tentaculaires. Sa stabilité, son cours régulier et sage, la majesté patiente du rythme des saisons sont comme autant de reflets des attributs divins. *O fortunatos nimium...* Oui, plus heureuse encore, et plus noble que ne l'imaginait le poète antique, cette race paysanne, qui peut s'élever si facilement, pas ses conditions mêmes de vie, jusqu'au Tout-Puissant, qui a fait le ciel et la terre!

Mais le côté économique et technique du problème agricole ne laissera pas d'appeler tous vos soins, dans la mesure où il intéresse la justice sociale et le bien commun. Les améliorations de la vie paysanne, en ce qui concerne une organisation rationnelle tant de la culture pour produire davantage, que de la vente pour un équitable profit, feront à bon droit l'objet de vos études. En ce temps de disette quasi universelle, il n'est pas indifférent d'abord qu'un meilleur rendement du travail de la terre, une plus intense production de denrées agricoles permettent d'alléger les épreuves si durement ressenties par des continents entiers, que le récent cataclysme a réduits à la misère. Il est également nécessaire de pourvoir à l'institution d'œuvres sociales veillant aux légitimes intérêts, aux progrès matériels et moraux de la classe paysanne, à sa sécurité et à son avenir: tout cela sera bien propre, non seulement à enrayer le fléau de l'exode rural, mais à rendre les agriculteurs plus conscients de leur rôle, plus fiers de la dignité de leur vie et de leur mission, de la grandeur et de la sainteté de leur tâche <sup>22</sup>.

En s'adressant à la Jeunesse rurale catholique de la Belgique wallonne, qui ne réunit pas seulement des agriculteurs mais groupe des éléments de toute la communauté villageoise, S. S. Pie XII disait encore:

Qu'ils sachent bien, ces chers fils et ces chères filles, que la santé de leur corps et de leur âme, la prospérité de leurs foyers, la joie et l'élévation de toute leur vie seront bien mieux garanties au sein de la nature, au contact de la terre sortie directement des mains du Créateur, que dans ces agglomérations urbaines, dont le mirage et le caractère artificiel réservent souvent de si amères déceptions. Cette fidélité à la campagne, même de la part de ceux qui sont obligés de se rendre à la ville pour le travail quotidien, porte avec soi sa récompense immédiate.

Et le Pape ajoutait:

Qu'ils soient félicités d'en développer en eux et autour d'eux une conscience toujours plus vive, avec le souci constant d'adapter leur apostolat aux conditions changeantes de la vie rurale elle-même, d'y faire valoir leurs légitimes intérêts familiaux et professionnels, d'y exercer, à l'égard des inévitables misères matérielles et morales, la charité du Bon Samaritain, de développer surtout par une fréquente pratique des sacrements cette union à Dieu, et par une profonde

piété mariale cet amour filial pour notre Mère du ciel, par où toute leur vie et toute leur action se trouveront transfigurés<sup>23</sup>.

C'est un programme complet d'action sociale rurale que S. S. Pie XII propose ainsi à tous ceux qui ont le souci de l'avenir des campagnes.

Ces paroles font écho aux encouragements qu'avait donnés Pie XI aux membres de la grande organisation paysanne flamande, le *Boerenbond belge*, lorsqu'il les reçut en pèlerinage.

Par votre nombre, leur disait-il, vous êtes déjà puissants, mais le nombre n'est évidemment pas tout; il est bien un élément de force et un des premiers, mais il devient non seulement une force, mais une beauté de tout premier ordre, je dirai même une poésie sublime, quand il se fait le multiplicateur de la vérité et du bien.

Vous êtes les travailleurs de la terre, vous prenez part à l'œuvre du Bon Dieu, qui crée les fruits de la terre et qui intervient toujours si visiblement par Sa puissance créatrice dans leur production. Vous êtes les collaborateurs de la Providence, de la Puissance divine, de la Bienfaisance divine. Les biens que vous cherchez comme membres du *Boerenbond* et que vous cherchez avant tout pour vos âmes et pour votre formation et conservation chrétienne et catholique, vont des biens de la terre jusqu'aux trésors spirituels de la vérité et du bien. Vous cherchez ces biens en vous appuyant sur votre grande et puissante association, dont l'organisation paroissiale, si conforme aux traditions chrétiennes et catholiques de votre pays, constitue la force vive. Devant des choses si belles, si bonnes, si sublimes, nous avons l'âme pleine d'émotion...

Nous voulons bénir cette vision magnifique de personnes et de choses... Nous voulons bénir d'abord vos intérêts et œuvres spirituelles et toute cette action religieuse et morale dont le *Boerenbond* a le secret... Nous voulons bénir aussi tous vos travaux, tous vos intérêts agricoles proprement dits et vos intérêts matériels, qui ont une grande importance dans la vie; car celle-ci, tant que nous sommes ici-bas, n'est pas uniquement spirituelle, mais tout à la fois spirituelle et corporelle. Ces intérêts matériels aussi ont besoin de la bénédiction divine pour prospérer de cette prospérité qui est utile au corps et aux biens matériels, non seulement sans préjudice pour les intérêts de l'âme, mais même à leur grand avantage<sup>2</sup>.

Sur la vie rurale et sur ceux qui s'y consacrent de plein cœur, les papes, on peut le dire, ont répandu la bénédiction de l'Église comme le fait le semeur, dont le geste généreux et magnifique se trace entre ciel et terre.

## NOTES

1. LÉON XIII, Encyclique *Rerum novarum*, 16 mai 1891.
2. PIE XI, Allocution aux pèlerins du *Boerenbond belge*, 19 avril 1929 (*Osservatore Romano*).
3. PIE XI, Encyclique *Quadragesimo anno*, 15 mai 1931.
4. PIE XI, Encyclique *Caritate Christi compulsi*, 3 mai 1932.
5. PIE XI, Encyclique *Divini Redemptoris*, 19 mars 1937.
6. PIE XI, Encyclique *Firmissimam constantiam*, en espagnol *Nos es muy*, 28 mars 1937.
7. PIE XI, Discours aux évêques et aux prêtres italiens venus à Rome à l'occasion de la distribution de récompenses pour la « bataille du blé », 12 janvier 1938.
8. PIE XII, Encyclique *Summi Pontificatus*, 20 octobre 1939.
9. PIE XII, Radiomessage du 1<sup>er</sup> juin 1941.
10. PIE XII, Radiomessage du 24 décembre 1942.
11. PIE XII, Radiomessage du 1<sup>er</sup> septembre 1944.
12. PIE XII, Allocution aux agriculteurs italiens, 15 novembre 1946.
13. Déclaration de la Conférence nationale catholique pour la vie rurale, 15 avril 1947.
14. PIE XII, Lettre au R. P. Archambault, S. J., président des Semaines sociales du Canada, à l'occasion de leur XXIV<sup>e</sup> session, 31 août 1947.
15. Lettre de Mgr Montini, substitut de la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège, à M. Veronese, président de l'Action catholique italienne, 15 septembre 1947.
16. PIE XII, Allocution aux artisans, 20 octobre 1947.
17. Lettre pastorale collective des évêques de l'Italie méridionale, 25 janvier 1948.
18. PIE XII, Allocution aux délégués de la F. A. O., Organisation internationale pour l'Alimentation et l'Agriculture (*Osservatore Romano*, 22 février 1948).
19. PIE XII, Allocution aux membres du Congrès des Echanges internationaux, 7 mars 1948.
20. PIE XII, Allocution au Sacré-Collège, 2 juin 1948.
21. Déclaration de l'Union internationale d'Etudes sociales (Union de Malines), 28 septembre 1948.
22. PIE XII, Allocution aux membres du Congrès de l'Institut international des Finances Publiques, 2 octobre 1948.
23. PIE XII, Lettre à S. Exc. Mgr Charue, évêque de Namur, 16 août 1949.

## INDEX

Préface de Son Excellence Mgr Charue.....	1
Avant-propos.....	4
1. La civilisation rurale.....	5
2. La personnalité dans le travail.....	6
3. Le travail familial.....	8
4. La propriété rurale. Son importance.....	9
5. Les abus de la propriété. La réforme agraire.....	11
6. Les abus dans l'exploitation.....	15
7. L'association agricole.....	16
8. Les professions indépendantes.....	17
9. Les salariés ruraux.....	18
10. Le bien commun.....	20
11. La mission de l'État.....	22
12. Compétence technique et valeur morale.....	25
13. Appel à l'action sociale rurale.....	28

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

189. *Les Œuvres dans la Cité.*  
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*  
Wilfrid Guérin
192. *L'Église et la question syndicale.*  
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*  
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*  
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*  
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel anti-bolchévique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*  
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*  
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 214-215. *L'État et le mariage.* Juge C. E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*  
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.*  
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*  
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*  
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*  
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La place des enfants n'est pas au cinéma.*  
E. S. P.
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*  
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*  
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*  
Abbé Philippe Perrier
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*  
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*  
Ligue de la Classocratie
262. *Le Komintern.* Entente internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*  
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*  
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*  
En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.* Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle.*  
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*  
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*  
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Verté sur l'Espagne.*  
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*  
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Dilecti Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Église d'Espagne.*  
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*  
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*  
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*  
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*  
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas præstantissimum ».*  
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.*  
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.*  
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.*  
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.* Olivar Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*  
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*  
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*  
Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*  
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.* François-Xavier Boudreault
305. *L'Église et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.*  
E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*  
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».*  
S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Gouin.  
E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*  
Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.*  
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Église et l'ordre social.* Episcopat américains
316. *Notre dimanche chrétien.*  
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.*  
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*  
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Éducation nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*  
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)* S. S. Pie XII

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

327. *La Situation démographique de la France.* Georges Pernot
328. *La Restauration sociale* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)* S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.* R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.* E. S. P.
334. *La Société contemporaine* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau (Allocutions et lettres — III)* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique* Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières)* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV)* S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre* E. S. P.
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V)* S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.* B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)* S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.* P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education.* R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Messages de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)* S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.* Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal* G.-E. Marquis
358. *L'Épargne* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Eglise. (Allocutions et lettres — VIII)* S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.* R. P. Archambault, S. J.
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX)* S. S. Pie XII
364. *Qui réorganiserait l'Europe ?* Théodore Aubert
365. *L'Eglise et le nationalisme* P. R. Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse...* E. S. P.
367. *Catéchisme du Citoïisme — I.* R. P. Bonaventure Pélouquin, O. F. M.
368. *Écoles « nationales »* R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. *L'Aide à la Colonisation* En collaboration
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international.* Antonio Perrault
371. *Pour restaurer la famille.* R. P. Archambault, S. J.
372. *Contre la prostitution.* E. S. P.
- 373-374. *Semaine nationale de la Famille.* E. S. P.
375. *La Démocratie. (Allocutions et lettres — X).* E. S. P.
376. *Catéchisme du Citoïisme — II. (Devoirs de l'élève-lecteur)* R. P. Bonaventure Pélouquin, O. F. M.
377. *La libération de la classe ouvrière.* Paul Bacon
378. *La Colonisation dans le Québec* E. S. P.
379. *Réforme de l'entreprise* Patrons chrétiens
380. *La Cité nouvelle* U. E. H.
381. *Le cinquante-cinquième anniversaire des Semaines sociales du Canada* E. S. P.
383. *La Moralité publique* P. Archambault, S. J.
384. *La situation du catholicisme au Canada* Mgr Paul Bernier
385. *Le Règne social de Jésus-Christ.* Mgr Douville
386. *Le Problème de la Nationalisation.* PP. Villain et Bigo, S. J.
- 387-388. *Notre Jeunesse* S. Exc. Mgr Courchesne
389. *Croisade de pureté* Nos Evêques
390. *La Vague communiste.* E. S. P.
391. *La Pensée sociale du Canada français.* Sœur Marie-Agnès de Rome Gaudreau
392. *Le Pluralisme syndical.* Gaston Tessier et Henri Pauwels
393. *Pour la Restauration nationale.* Cardinaux et archevêques de France
394. *Le Problème de la jeunesse.* R. P. Archambault, S. J.
395. *Nationalisation et Organisation corporative.* E. S. P.
396. *L'Etat portugais* Oliveira Salazar et S. Em. le cardinal Carejeira
397. *Logement populaire.* R. P. Archambault, S. J.
398. *Questions d'éducation.* R. P. Pacifique Édmond, O. F. M.
399. *Communisme à la conquête du monde.* E. S. P.
400. *L'Action catholique italienne* S. S. Pie XII
401. *Les Mouvements catholiques de jeunesse.* R. P. Delcuve, S. J.
402. *Catéchisme du Citoïisme — III (Qualifications de l'élu)* R. P. Bonaventure Pélouquin, O. F. M.
403. *Jeunesse ouvrière* E. S. P.
404. *Logique sociale* S. Exc. Mgr Douville
405. *La Coopération* Louis-de-Gonzague Fortin
406. *Femme d'habitant 1947* Mme Gaudet-Smet
407. *Dirigisme et Corporatisme* Jean Daujat
- 408-409. *La pensée sociale du cardinal Villeneuve.* R. P. Archambault, S. J.
410. *Le Problème de l'Habitation* E. S. P.
411. *L'Organisation démocratique de la vie sociale.* Abbé André Deroo
412. *Le Manifeste communiste* R. P. Chambre, S. J.
413. *La Forêt* S. Exc. Mgr Labrie
- 414-415. *Les positions des travailleurs catholiques canadiens* E. S. P.
416. *Les Conseils d'Entreprises* E. S. P.
417. *L'Éducation sociale* Paul-Émile Bolté, P. S. S.
- 418-419. *Gymnastique des athlètes spirituels* R. P. Archambault, S. J.
420. *Le Cominform ecclésiastique* R. P. Joseph Ledit, S. J.
421. *Le Code du Travail en Espagne* O. I. E.
422. *La Côte Nord et l'industrie sidérurgique* Mgr Labrie, Drs Potvin et Cholette
423. *Sciences sociales et Catholicisme* Marcel Clément
424. *Les Encycliques sociales* E. S. P.
425. *Au service de la famille ouvrière* E. S. P.
426. *Manuel de Moralité politique* R. P. Luigi d'Apollonia, S. J.
427. *Église et vie rurale* U. E. H., Giovanni Hoyois

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

